

## **DÎNER EXEPTIONNEMENT À L'EXTÉRIEUR ÉLÈVES INSCRITS AU SERVICE DE GARDE OU SERVICE DES DINEURS**

Par mesure de sécurité et afin de contrôler les absences des enfants qui dînent habituellement à l'école (dineur ou SDG) du pavillon 2 (Académie), vous devez faire parvenir un courriel, à l'adresse de l'école, [Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca), pour nous donner votre autorisation qui lui permettra de quitter l'école sur l'heure du dîner avant 7h45 le matin.

✚ Si nous n'avons pas reçu de courriel de votre part,  
votre enfant dînera à l'école avec un repas de  
dépannage au coût de 7.00 \$



- Pas de message dans l'agenda;
- Pas de message sur papier;
- **SEULEMENT**, courriel à l'école : [Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca](mailto:Deuxrives@cssrs.gouv.qc.ca)

Ainsi, l'information est distribuée au personnel concerné. Cette méthode est beaucoup plus sécuritaire pour vos enfants.

AUCUN ÉCOLIER NE PEUT PRENDRE L'INITIATIVE DE QUITTER L'ÉCOLE LE  
MIDI SANS L'AUTORISATION PAR COURRIEL DU PARENT